

Questions / Réponses

1. Sous quelle forme se présente le Chèque Cadeau Center Parcs ?

Le Chèque Cadeau Center Parcs est une version numérique. Il est envoyé par email à l'acheteur, et, si la demande en a été faite lors de la commande, au bénéficiaire (personne à qui l'acheteur souhaite offrir le Chèque Cadeau). Lors de la réservation en ligne de son séjour, le bénéficiaire du Chèque Cadeau numérique doit simplement indiquer le numéro du bon précisé sur l'email reçu. Le Chèque Cadeau numérique ne peut être imprimé ni envoyé par courrier.

2. J'ai acheté un Chèque Cadeau, mais j'aimerais annuler l'achat. Est-ce possible ?

Annuler une commande de Chèque Cadeau est possible dans un délai maximum de 7 jours ouvrés après l'achat, uniquement si le Chèque n'a pas encore été utilisé pour le règlement d'un séjour. Pour cela, contactez un de nos conseillers clientèle (0891 701 600 - 0,25 euros TTC/min).

3. Comment régler un Chèque Cadeau ?

Le Chèque Cadeau doit être réglé par carte bancaire au moment de sa commande en ligne. Le montant maximum d'un Chèque Cadeau en "montant libre" est de 500€.

4. Je n'ai pas utilisé la valeur totale de mon Chèque Cadeau.

Si vous souhaitez utiliser uniquement une partie de votre Chèque Cadeau (par exemple seulement 150€ pour un Chèque d'une valeur de 250€), il vous sera alors possible d'utiliser le montant restant pour une autre réservation. Ceci est possible 3 ans après l'achat du Chèque Cadeau. Le montant restant n'est pas remboursé en espèces ou sous une autre forme de chèque (vouchers).

5. Une personne autre que moi peut-elle utiliser mon Chèque Cadeau ?

Oui, le Chèque Cadeau n'est pas personnalisé.

6. Puis-je utiliser mon Chèque Cadeau Center Parcs pour réserver un séjour Sunparks ?

Oui.

7. Mon Chèque Cadeau est-il cumulable avec des promotions Center Parcs ?

Oui.

8. Comment le Chèque Cadeau est-il utilisé pour la réservation d'un séjour ?

Le montant du Chèque est déduit du montant total de la facture.

9. Puis-je utiliser plusieurs Chèques Cadeaux pour une même réservation ?

Oui, c'est possible. Vous pouvez utiliser un maximum de 16 Chèques cadeaux.

10. Y'a-t-il des frais supplémentaires à l'achat d'un Chèque Cadeau ?

Non. Vous ne payez que la valeur du Chèque.

11. J'ai oublié d'utiliser mon Chèque Cadeau et il est expiré depuis quelques jours. Puis-je encore l'utiliser ?

Non, le Chèque n'est plus valable.

12. J'ai reçu un Chèque Cadeau numérique mais quand j'essaie de l'utiliser, le Chèque n'est pas accepté.

Le Chèque Cadeau numérique se compose d'un code de lettres et de chiffres. Il se peut donc que vous ayez indiqué un code erroné. Les confusions concernent souvent le i, le 1 et le o.

13. Puis-je dépenser le Chèque Cadeau numérique pour une entrée à la journée?

Non, ce n'est pas possible.

14. Puis-je utiliser mon Chèque Cadeau Center Parcs pour réserver un séjour Villages Nature® Paris?

Non, ce n'est pas possible.

15. Est-ce que je reçois le Chèque Cadeau numérique par la poste / puis-je imprimer le Chèque Cadeau numérique ?

Non, vous (ou la personne à qui vous offrez le Chèque) recevez le Chèque Cadeau numérique par email. Si vous le souhaitez, vous pouvez imprimer le Chèque Cadeau. Vous pouvez aussi copier le code et l'imprimer sur une carte cadeau que vous avez vous-même réalisé. Si vous voulez imprimer le Chèque Cadeau numérique directement depuis votre messagerie, il peut arriver que cela ne fonctionne pas. Ce problème est lié aux paramètres de votre logiciel de messagerie. Vous devez alors effectuer les démarches suivantes :

Web mail via **Internet explorer**, vous allez sur : (menu) Outils -> Options Internet -> (onglet) Avancés -> Imprimer -> Cocher : Imprimer les couleurs et les images d'arrière-plan (puis sauvegarder)

Web mail via **Firefox**, vous allez sur : (menu) Fichier -> réglages Page -> (onglet) format et options => Cocher l'option : Imprimer l'arrière-plan (couleurs & images)

Outlook/Outlook Express : régler via Internet explorer selon les instructions ci-dessus.